

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION DU 9 MAI 2011

## NOUVEAU B.P. COIFFURE

**Réunion tenue par les inspectrices :**

**Madame CASTANO (académie de Paris)**

**Madame ROUGIER (académie de Versailles)**

Début d'enseignement du nouveau B.P. : rentrée 2011.

Première session de passage du nouveau BP : 2013.

Pas de mise en place de passage des épreuves sous la forme progressive pour la session 2012.

Session 2012 : passage des épreuves du BP actuel, option styliste/visagiste ou option coloriste/permanentiste.

Session 2013 : Il n'y aura plus un B.P coiffure à options , mais un B.P. coiffure.

Le tableau de correspondance entre unités permet de visualiser l'ancien B.P. et le nouveau B.P.

Les sujets devraient devenir nationaux comme ils le sont déjà pour le C.A.P.

Les définitions d'épreuves apparaissent au B.O. du 5 mai 2011.

Le référentiel devrait y paraître d'ici quelques jours donc, surveiller les futures parutions.

Contrôle en cours de formation :

Qui ? : le règlement d'examen renseigne sur les modes d'évaluation (CCF et ponctuel). Se référer à l'en-tête des colonnes pour connaître le mode de passage des épreuves suivant les établissements « public, privé, CFA habilité, etc... »

Comment ? : l'habilitation nécessite la constitution préalable d'un dossier pour obtenir un avis favorable

Les inspectrices suggèrent que chaque établissement réunisse son équipe pédagogique B.P. lors des conseils d'enseignement ou, au plus tard à la rentrée, pour un travail commun sur le nouveau référentiel. Il conviendrait de veiller à l'adéquation entre les compétences des formateurs et les intitulés ou contenus des différentes parties du référentiel enseignées.

Exemple : le nouveau référentiel est un référentiel professionnel qui contient toutes les épreuves de l'examen mais il doit y être associé le référentiel E.O.M., qui lui, ne change pas. (B.O. N°5 du 4 février 1993). Les formateurs qui interviennent en EOM doivent prendre appui sur le programme d'EOM et non de français.

Il est signalé que de plus en plus de contrats d'apprentissages ou de professionnalisations sont rompus en cours de formation. Des contrats passerelles sont faits en attendant de retrouver un nouveau contrat de formation. Mais, ces contrats « passerelles » sont des « stages » donc, non considérés comme de l'expérience professionnelle. Ils ne sont pas pris en compte comme activités professionnelles. 2 années sont obligatoires pour l'inscription du B.P.

Concernant les mentions complémentaires, aucun changement pour la rentrée prochaine.

Il faut aborder le nouveau B.P. avec un autre état d'esprit pour que les jeunes possèdent la polyvalence attendue :

Une grande souplesse, beaucoup moins de contraintes dans le choix des modèles et la réalisation des épreuves.

En ce qui concerne les savoirs, les contenus :

- La connaissance de l'entreprise et/ou du contexte professionnel et économique,
- Les réglementations et normes en vigueur,
- La santé et la sécurité au travail,
- La qualité,
- Le développement durable,
- La maîtrise des outils informatiques et logiciels professionnels.

Totalité des épreuves pratiques = 5H30 coefficient 16

Totalité des épreuves écrites = 11H coefficient : 14

Totalité de l'épreuve orale = 10 mn coefficient 2

**E1** : U10 = CREATION, COULEUR, COUPE, COIFFAGE : durée 2h30 coeff. 6

Sur un modèle majeur, masculin ou féminin.

Cette épreuve comprend la constitution d'un dossier qui présentera des photos du modèle avant l'épreuve, ainsi que :

- La coupe et sa technique.
- La coloration, ses effets et sa technique.
- Le coiffage et sa technique.

Ce dossier sera présenté aux jurys au début de l'épreuve.

Pour la lecture de ses dossiers : les modalités de lecture des dossiers par les jurys seront précisées ultérieurement.

En attendant les informations concernant ce dossier (courant 2012 ?), il nous est suggéré de travailler sur les fiches techniques existantes de l'ancien BP .

Le candidat aura la possibilité de son organisation de travail pendant le déroulement de l'épreuve (ex : la coupe avant ou après la coloration).

Il faut attendre la parution des grilles d'évaluations pour avoir plus de précisions.

**E2 : U20 = MODIFICATION DURABLE DE LA FORME : durée 2h coeff. 5**

Sur un modèle majeur, masculin ou féminin.

Le candidat sera informé de la technique de mise en forme durable (frisage ou défrisage) 3 mois avant l'épreuve.

Il devra remettre une fiche technique (document fourni par le service des examens) présentant le projet de transformation. La grille d'évaluation permettra de savoir comment la fiche sera considérée dans l'évaluation.

Le lissage brésilien ou japonais est autorisé à condition que ce soit une modification durable et pas un soin (lissage « kératine non autorisé)

Certains enseignants et professionnels présents, soulèvent la difficulté de la réalisation du défrisage en 2h. (les IEN questionneront l'inspectrice générale pour confirmation ou non de cette durée)

**E3 = EPREUVE PROFESSIONNELLE OPTIONNELLE AU CHOIX DU CANDIDAT : durée 1h coeff. 5**

U30 A : option COIFFURE EVENEMENTIELLE : Sur un modèle majeur féminin.

U30 B : option COUPE HOMME ET ENTRETIEN DU SYSTEME PILO FACIAL

Sur un modèle majeur, masculin

Choix de l'option au moment de l'inscription.

**Il est rappelé que notre rôle de formateur nous impose l'enseignement de tout le contenu du référentiel** donc, nous n'avons pas à former en fonction du choix du candidat.

**E4 = GESTION DE L'ENTREPRISE Coefficient : 5**

U41 : VENTE CONSEIL : épreuve orale, durée 10 mn coefficient. 2

U42 : MANAGEMENT ET GESTION D'UN SALON DE COIFFURE : durée 3h coeff. 3

Epreuve de gestion (actuellement U42) et de management (actuellement U43) regroupée en une seule épreuve qui devient U42.

Il sera demandé à l'inspecteur de gestion de préciser les modalités de déroulement (possibilité ou non du passage de l'épreuve à l'aide de poste informatique ?).

**E5 = SCIENCES – TECHNOLOGIES ET ARTS APPLIQUES Coefficient : 8**

U51 : SCIENCES ET TECHNOLOGIES : durée 3h coeff. 6

Les coefficients sont définis pour chacune des parties évaluées.

U52 : ARTS APPLIQUES A LA PROFESSION : durée 2h Coefficient. 2

Les durées d'épreuves sont bien définis, contrairement au CAP où le candidat gère son temps.

**E6 : U60 = EXPRESSION FRANCAISE – OUVERTURE SUR LE MONDE : durée 3h coeff. 3**

Référentiel et épreuve inchangés.

MONI Régine & SOUSA Marlène

**UF = EPREUVE FACULTATIVE : LANGUE VIVANTE ETRANGERE : durée 15mn**

(seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte.)

Remarques

La seule possibilité aux candidats de 1ère année de passer des épreuves en 2012, pourrait être de passer les épreuves de l'ancien B.P. puis de faire jouer la correspondance l'année d'après. Ce qui est vivement déconseillé car l'ancien B.P. ne correspond plus du tout à l'état d'esprit du nouveau B.P., les épreuves professionnelles ne sont plus les mêmes, la préparation devra donc être conforme . Les contenus des savoirs sont un peu allégés en enseignement scientifique et pour l'épreuve E4 les contenus sont actualisés.

Une nouvelle réunion destinée à apporter des précisions sur la mise en œuvre de chacune des épreuves sera organisée au cours de la prochaine année scolaire.